



↑
Visuel de la campagne « Banned Books » de 2017, créé par Tom Deja. Il a été repris par la BnF lors de l'exposition « Ne les laissez pas lire ! ».

Banned Books week En septembre, on célèbre la semaine des livres interdits

En septembre, l'ALA (American Library association), la plus ancienne association de bibliothécaires au monde, organise la « Banned books week », la semaine des livres interdits. Marine Planche, commissaire de l'exposition « Ne les laissez pas lire ! », présentée à l'automne 2019 à la BnF, et coordinatrice de notre tout nouveau hors-série *Au nom de la loi : ne les laissez pas lire ! nous en parle et fait un retour sur les notions de censure et de cancel culture*.

Anne Blanchard : Peux-tu nous en dire plus sur l'événement de la « Banned books week » créé par l'American Library association ?

Marine Planche : Tous les ans depuis 1982, la dernière semaine de septembre, l'ALA organise cette grande campagne de communication à travers un slogan, un visuel, de multiples outils de communication (bannières Facebook, posters, mugs et T-shirts...) et événements. L'ensemble des bibliothécaires et acteurs de la chaîne du livre sont appelés à mener campagne pour défendre la liberté de lire, pour tous, sans restrictions, et la lutte contre toutes les formes de censure.

Sur les dix titres 2020 les plus menacés, huit titres s'adressent explicitement aux jeunes. Quand on examine cette liste (voir encadré), on devine qu'une pluralité de motifs ont justifié leur mise en cause...

En effet, les motifs tels qu'énoncés par l'ALA sont d'ordre divers, on note cependant la prédominance de deux registres : en premier lieu, et c'est le cas depuis plusieurs années, les questions liées au genre, à la

sexualité, aux représentations du masculin et du féminin et aussi, dans la lignée du mouvement #MeToo, les œuvres d'auteurs ayant été accusés de harcèlement par exemple. Mais en 2020, je suis frappée par la prédominance nouvelle de mises en cause liées aux tensions raciales, en écho à l'actualité brûlante de la société américaine, preuve s'il en était besoin de la manière dont ces polémiques sont en prise avec le monde et reflètent profondément les fractures et les angoisses d'une société, à un moment de son histoire.

Parmi ces dix titres les plus controversés aux États-Unis, sept ont été traduits en français. La plupart n'ont fait l'objet d'aucun commentaire particulier... Mais, lors de la décennie précédente, *Avec Tango nous voilà 3* s'était attiré, en France, les foudres d'une tendance qu'on qualifierait aujourd'hui « Famille pour tous » ...

Oui l'histoire vraie reprise dans cet album, qui raconte comment deux manchots mâles du zoo de New York ayant couvé un œuf de bébé manchot, a été adaptée deux fois en français : d'abord par Béatrice Boutignon avec *Tango a deux papas, et pourquoi pas ?* paru au Baron perché en 2010¹, et chez Rue du monde en 2013, sous le titre *Et avec Tango nous voilà trois*, en 2013. Les deux albums ont en effet été montrés du doigt en France en 2013-2014, en pleine bataille autour de la loi sur le mariage pour tous.

Le titre de la publication que tu as dirigée est *Au nom de la loi : ne les laissez pas lire ! Pourquoi « Au nom de la loi » ? À quelle loi fais-tu allusion ?* Il s'agit d'une allusion un peu joueuse à la loi qui régit l'édition pour la jeunesse en France : la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse.

Adoptée au sortir de la Seconde Guerre mondiale, elle encadre le

travail des éditeurs pour la jeunesse en précisant les contours de ce qui est autorisé ou non dans une publication destinée aux jeunes lecteurs. La mention de la loi doit figurer impérativement sur toutes les publications pour la jeunesse, et son application est contrôlée par une Commission de contrôle et de surveillance des publications pour la jeunesse, réformée en 2011.

Le titre renvoie aussi aux comics des années 1940-1950, avec leurs cowboys et leurs gangsters, très mal vus par beaucoup d'éducateurs à l'époque et qui ont été les principales cibles de la commission de surveillance dans ses premières années.

Est-ce que l'on censure moins ou plus en 2021 qu'il y a 50 ans ?

En 1971, on était juste après les mouvements de mai 68, qui dans le domaine du livre jeunesse ont eu un retentissement considérable². Beaucoup de nouveaux éditeurs apparaissent dans ces années-là : Le Sourire qui mord, Harlin Quist, les éditions des Femmes qui fondent la collection « Du côté des petites filles »... Ils font souffler un grand vent de libération et explorent tous les sujets avec une audace inédite. Aujourd'hui, le contexte a évidemment changé, la société n'est plus la même, les livres pour enfants non plus. Il faut garder à l'esprit quand même que l'on a assisté à une explosion du nombre de livres pour enfants publiés entre 1971 et aujourd'hui : l'offre et le public concerné sont donc beaucoup plus vastes, avec sans doute des conséquences aussi sur la nature de la production. Plutôt que de censure, il vaudrait mieux parler d'autocensure de la part des auteurs, des éditeurs, des bibliothécaires... en réponse aux attentes supposées ou réelles du public. On assiste aussi à une montée de contestations de la légitimité d'un titre, des indignations qui se propagent souvent sur les réseaux sociaux et peuvent



Les 10 livres les plus contestés en 2020

- 1 • *George*, Alex Gino [*George*, L'école des loisirs, 2017]
Motifs : contenu LGBTQIA+, antireligieux, ne reflète pas « les valeurs de notre communauté ».
- 2 • *Stamped : Racism, Antiracism, and You*, Ibram X. Kendi and Jason Reynolds [non traduit]
Motifs : déclarations publiques de l'auteur, ne prend pas en compte le racisme envers toutes les catégories de population.
- 3 • *All American Boys*, Jason Reynolds and Brendan Kiely [non traduit]
Motifs : impiété, usage de drogue et alcoolisme, accusé de promouvoir des sentiments anti-police, « sujet trop sensible actuellement ».
- 4 • *Speak*, Laurie Halse Anderson [*Vous parler de ça, j'ai lu*, 2016]
Motifs : parti pris politique, partial à l'encontre des étudiants masculins, scène de viol, impiété.
- 5 • *The Absolutely True Diary of a Part-Time Indian*, Sherman Alexie [*Le premier qui pleure a perdu*, Albin Michel, 2017]
Motifs : impiété, références sexuelles, allégations de comportement sexuellement répréhensible concernant l'auteur.
- 6 • *Something Happened in Our Town: A Child's Story About Racial Injustice*, Marianne Celano, Marietta Collins, and Ann Hazzard, ill. Jennifer Zivoin [non traduit]
Motifs : propos de nature à créer la discorde, accusé de promouvoir des sentiments anti-police.
- 7 • *To Kill a Mockingbird*, Harper Lee [*Ne tirez pas sur l'oiseau moqueur*, Le livre de poche, dernière édition 2019]
Motifs : injures raciales qui pourraient avoir un effet négatif sur les étudiants, représentation d'un « sauveur blanc » qui prend en charge l'expérience des Noirs.
- 8 • *Of Mice and Men*, John Steinbeck [*Des souris et des hommes*, Folio Gallimard, dernière édition : 2020]
Motifs : injures raciales et stéréotypes racistes, qui pourraient avoir un effet négatif sur les étudiants.
- 9 • *The Bluest Eye*, Toni Morrison [*L'œil le plus bleu*, 10-18, 2008]
Motifs : sexuellement explicite, décrit un abus sexuel sur un enfant.
- 10 • *The Hate U Give*, Angie Thomas [*The Hate U Give*, Nathan jeunesse, 2018]
Motifs : impiété, accusé de promouvoir des sentiments anti-police.



↑
Claire Franek, ill. Marc Daniau : *Tous à poil !*, Rouergue, 2011.

déboucher sur un boycott ou une pétition en ligne : comme cela a été le cas pour le documentaire *On a chopé la puberté* en 2018.

Nous assistons à une mutation des formes de la censure (bashing, appel numérique à boycott, pétitions...) et à un changement des voix qui demandent la mise à l'écart d'ouvrages. Mais si l'on raisonne sur un temps plus long, assiste-t-on vraiment à une montée en puissance de la censure ?

Tout dépend de ce que l'on met sous le mot « censure ». Selon le dictionnaire Larousse, il s'agit de « l'examen préalable fait par l'autorité compétente sur les publications, émissions et spectacles destinés au public et qui aboutit à autoriser ou interdire leur diffusion totale ou partielle. » En ce sens, la

censure a disparu en France avec les lois sur la liberté de la presse (29 juillet 1881) avec une restauration provisoire pendant les deux guerres mondiales. Mais souvent, on l'entend dans un sens plus large : de condamnation ou de demande de retrait des rayonnages des bibliothèques par exemple de livres, etc. au nom d'impératifs moraux, religieux, politiques.

En ce sens, le livre pour enfants se trouve en effet particulièrement ciblé depuis quelques années, mais ce n'est ni la première ni sans doute la dernière fois. L'Histoire montre que chaque époque de bouleversements sociaux, d'évolutions majeures sur le plan des mœurs, d'inquiétude et de repli face au monde et à l'avenir, ou de batailles idéologiques a suscité ce type de réactions. On pourrait citer

le vote de la loi du 16 juillet 1949 dans le climat de « panique morale » de l'après-guerre, ou encore l'« affaire Tous à poil !³ » au moment des oppositions à la loi sur le mariage pour tous.

Si un-e bibliothécaire rencontre un problème de censure, que lui conseilles-tu ?

Selon les cas, les bibliothécaires peuvent se tourner vers leurs associations professionnelles comme l'ABF, vers leur conseiller Livre et lecture qui pourra relayer vers le ministère et l'Inspection générale, voire les médias : tout dépend en fait de la situation de départ.

Pourrais-tu nous donner deux ou trois titres d'ouvrages parus et deux ou trois noms de penseurs à suivre pour réfléchir et se tenir au courant sur la question ?

L'historien Jean-Yves Mollier est incontournable sur ce sujet, sur lequel il a beaucoup publié, notamment sur un abbé, Louis Bethléem, personnage très influent de l'entre-deux guerres, qui a inspiré la loi de 49 : il faut lire *La mise au pas des écrivains : l'impossible mission de l'abbé Bethléem au XX^e siècle* (Fayard, 2014).

Bernard Joubert, auteur du monumental *Dictionnaire des livres et journaux interdits* (Cercle de la librairie, 2011) – qui recense principalement des œuvres érotiques plutôt que des ouvrages pour enfants ! – est un autre grand spécialiste de la question. Il a publié dans le numéro de *La Revue de la Bibliothèque nationale de France*, n° 60, de mars 2020⁴ un article étudiant plus particulièrement le livre pour enfants en repartant des procès verbaux de la commission de surveillance de la loi de 49.

Sur des sujets plus contemporains, on peut lire – en ligne – l'éclairage de Mathilde Lévêque à propos de la polémique sur *On a chopé la puberté* : « On a chopé la censure », *Le Magasin des enfants*, 18 mars 2018⁵.

Enfin, j'ai été très intéressée par l'analyse d'Anne Besson sur ces phénomènes de contestation, qu'elle interprète comme une conséquence de l'appropriation des œuvres de fiction par leurs lecteurs, mettant ainsi en cause le statut de l'auteur. On peut lire notamment son interview du 21 mars 2021 dans *Usbek & Rica* : « Les fans contestent de plus en plus l'autorité des auteurs sur leurs œuvres⁶ ».

Propos recueillis par Anne Blanchard

1. Ouvrage épuisé mais que l'on peut commander auprès de l'autrice : b.boutignon@gmail.com
2. Voir le numéro que la revue *Strenae* a consacré à ce sujet, avec une vue européenne : « Le "68" des enfants », n° 13, 2018 (en ligne).
3. En février 2014, invité du Grand Jury RTL-*Le Monde* sur LCI, Jean-François Copé dénonce la recommandation du livre *Tous à poil !* par le ministère de l'Éducation nationale. En réalité, ce livre n'a jamais figuré sur les listes officielles, mais sur une bibliographie réalisée par une association ardéchoise de promotion de la lecture. Défenseurs et détracteurs du livre s'opposent dans les médias. On a rarement autant parlé d'un album pour enfants... D'autres albums, traitant de l'égalité entre les sexes ou d'homoparentalité sont également montrés du doigt.
4. Épuisé mais consultable en ligne sur Cairn.info
5. <https://magasindesenfants.hypotheses.org/6451>
6. <https://usbeketrica.com/fr/article/fans-contestent-autorite-auteurs>



Au nom de la loi : ne les laissez pas lire ! : le hors-série 2021 de *La Revue des livres pour enfants* fait suite à l'exposition présentée en 2019 à la BnF

Interdits, censurés, critiqués par des particuliers, des institutions, des associations, des groupes politiques, dans la presse ou sur les réseaux sociaux, les livres pour la jeunesse qui ont suscité des polémiques, du début du xx^e siècle à nos jours, sont nombreux.

En quoi ces cas de figure sont-ils révélateurs d'une vision de l'enfance et d'une société face à ses tabous ? Jusqu'où doit aller la protection de l'enfance ? Où s'arrête la liberté d'expression ? Après un retour sur le rôle de l'Église, et la mise en œuvre de la loi de 1949, sont présentés certains titres qui depuis l'après- Mai 68 ont fait débat. Et qu'en est-il aujourd'hui ? Cette mise en perspective s'enrichit d'entretiens avec des acteurs et spécialistes : auteur, éditeur, juriste, universitaire, bibliothécaire...

Comment se procurer le hors-série ?

Diffusé par Gallimard, il est disponible — ou à commander — dans toutes les librairies.

Ou directement auprès du CNLJ : cnlj.abonnements@bnf.fr - 01 53 79 52 43

Sortie 26 août 2021 - ISBN 978-2-35494-104-8 - 120 p., 200 illustrations - 15 €